

## Séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 Février 2024 (samedi)

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26 dont 21 présents + 5 pouvoirs

L'an deux-mille vingt-quatre et le 15 février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
			PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

### 06 Membres absents excusés :

SEGUIN	HODZIC	MANTOUX	DOUCET
BARRAL	DORVEAUX (arrivée à la délibération 20240215-018)		

### 05 Pouvoirs :

SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	SOUGH

### Délibération n° 20240215-005/ 7.5.3 Subventions accordées à des associations Versement du premier acompte au Lieu Accueil Enfant Parent (L.A.E.P) « Graines d'Etoiles »

Dans le cadre d'une politique de soutien à la parentalité et dans une continuité de partenariat avec la Ville de Charbonnières-les-Bains, nous vous rappelons qu'un Lieu Accueil Enfant Parent, sous le nom de « Graines d'Etoiles » est ouvert tous les vendredis matins hors vacances scolaires, au sein des locaux du relais d'assistants maternels (RPE) « Les Lutins de l'Ouest ».

Cette structure a pour vocation d'offrir un espace de rencontre, de paroles et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent (grands-parents, oncle, tante, responsable légal...).

La gestion a été confiée à l'association ALFA3A, tenue à nous présenter son budget prévisionnel chaque année en vue de déterminer la participation des deux communes du territoire adhérentes à ce projet.

Pour l'année 2024, le tableau des participations communales fait apparaître un total prévisionnel de 7507 euros, soit 3753.5 € pour la commune de Marcy l'Etoile.

Un premier acompte est versé à hauteur de 50 % de cette subvention, soit 1876.75 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget communal 2024.

Il est donc proposé de procéder au premier versement pour l'année 2024, soit une participation de 1876.75 euros.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après avoir débattu et à l'unanimité de ses membres autorise Monsieur le Maire :**

- à procéder au premier versement pour l'année 2024, soit une participation de 1876.75 euros.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**



Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**

Le secrétaire de séance,  
**Nathalie EYNARD.**